

Intervenant au nom de son pays, le représentant togolais à l'ONU, Kadangha Limbiyé Bariki, a rappelé que les femmes continuaient d'être victimes de violences de toutes sortes pendant et après les conflits armés. Il s'est inquiété du développement de nouvelles crises à l'Est de la RDC, en Centrafrique, au Mali et en Syrie, qui fait craindre le pire.

Cette situation alarmante, une mobilisation encore plus forte, a affirmé M. Bariki qui a salué le travail mené au quotidien par les agences onusiennes comme le Département des Opérations de maintien de la paix et ONU-femmes.

On notait la présence à cette réunion de l'actrice américaine Angelina Jolie, l'envoyée spéciale du Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR).

Photo : Kadangha Limbiyé Bariki et Angelina Jolie

Voici l'intervention de Kadangha Limbiyé Bariki

Je voudrais remercier votre pays, le Royaume Uni, d'avoir organisé le débat de ce jour, sur la thématique "Femmes, Paix et Sécurité", particulièrement les violences sexuelles dans les conflits armés et saluer votre présence parmi nous, pour diriger ces travaux.

Je salue aussi la présence des ministres du Rwanda, du Guatemala, de la France et du Maroc. Leur présence à ce débat témoigne de l'intérêt que leur pays attache à cette thématique.

Je voudrais également remercier Mme Zainab Bangura, Angelina Jolie et Jane Adong Anywar pour leur présentation respective.

Mes appréciations à la délégation américaine pour son leadership dans la préparation et les négociations du projet de résolution qui vient d'être adopté.

Monsieur le Président,

Les femmes et les filles continuent d'être victimes de violences de toutes sortes pendant et après les conflits armés, en dépit de tous les efforts qui sont entrepris pour y mettre fin. L'apparition de nouveaux groupes armés dans de vieux conflits comme ceux de l'Est de la République Démocratique du Congo et de la République Centrafricaine et l'émergence de nouveaux conflits tels que ceux du Mali et de la Syrie ont incontestablement accru le nombre de femmes et de filles victimes de violences sexuelles.

Ces groupes armés, avec leurs combattants généralement indisciplinés, se livrent à d'innombrables violences qui constituent des crimes au regard du droit international.

L'on ne saurait disculper les forces armées nationales dans ces violations des droits humains, d'autant qu'il existe en leur sein des éléments dits incontrôlés qui commettent les mêmes exactions que les groupes armés rebelles, particulièrement le viol, qui est désormais devenu une tactique de guerre commune à tous les belligérants.

Comme nous l'avons relevé lors de notre dernière intervention sur la question au mois d'avril sous la présidence rwandaise, il existe des causes sous-jacentes à ces violences dont les principales sont la pauvreté, la mauvaise gouvernance, le déficit démocratique, le désir de vengeance, de domination raciale et d'imposition de sa culture ou de sa religion.

Il s'agit là de réalités communes à tous les pays en conflit et ces problèmes devraient être pris en compte par tous les gouvernements pendant que leurs pays jouissent de la paix et de la stabilité.

Monsieur le Président,

Il n'y a pas de doute que les atrocités contre les femmes et les filles continueront d'être perpétrées si les auteurs ne sont pas inquiétés et si les victimes, pour des raisons culturelles ou sociologiques, ne dénoncent pas leurs agresseurs. Nous pensons que les condamnations verbales et les promesses d'agir contre ne suffisent plus. Il faut aller au-delà pour engager davantage d'actions éducatives en faveur des responsables des forces armées gouvernementales mais aussi des mouvements rebelles. La sensibilisation des commandements de ces forces sur la protection des civils, sur le respect des instruments juridiques internationaux sur le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme ainsi que sur la mise en œuvre effective des conventions pertinentes devrait être privilégiée et soutenue.

Les Missions de paix travaillent déjà dans ces domaines, et nous leur en sommes gré. Toutefois, nous estimons qu'un renforcement de leurs capacités contribuerait davantage à atteindre cet objectif. C'est le lieu de relever et saluer le rôle particulier que jouent les Conseillers de protection des femmes et les conseillères en genre, dans les opérations de maintien de la paix, comme il a été si bien souligné lors de la réunion en formule Arria organisée le 17 mai dernier par l'Australie et le Guatemala sous la présidence togolaise du Conseil de sécurité. La présence de ces conseillers devrait être généralisée dans toutes les Missions de paix.

Monsieur le Président,

Il faudrait s'attaquer à la question de l'impunité en l'érigeant en règle. A cet égard, les Nations Unies devraient aider les Etats à élaborer ou mettre en place des mécanismes de coopération à travers les accords bilatéraux ou régionaux en vue de l'arrestation et de l'extradition des auteurs présumés des actes de violences à l'égard des femmes et des filles ainsi qu'à travers le renforcement des capacités des juridictions nationales dont les faiblesses à s'attaquer à cette question font perpétuer les violences.

Nous estimons cependant que, pour que cette lutte contre l'impunité connaisse un succès, il doit s'instaurer une réelle coopération entre les juridictions nationales et internationales, et entre ces dernières et les Etats, notamment en matière d'exécution des mandats d'arrêt et autres décisions. Très souvent, il est malheureusement constaté un manque de volonté politique à cet effet. Il convient de rappeler que chaque Etat a l'obligation de poursuivre et juger les auteurs des violations graves des droits humains sur son territoire, et le cas échéant, doit coopérer à cette fin.

Monsieur le Président,

Les femmes et les filles sont les principales victimes des violations des droits humains fondamentaux dans les conflits armés, elles doivent donc faire partie de la solution. Il importe donc de les associer à tous les processus de médiation et de reconstruction après le conflit.

Nous saluons l'engagement du Conseil de sécurité à assurer une grande implication et une présence accrue des femmes dans les opérations de maintien de la paix et à leur faire jouer un rôle important dans la protection des victimes.

Monsieur le Président,

Malgré toutes les difficultés et les contingences à assurer la protection des femmes et des filles en temps de conflit armé et à poursuivre les auteurs des agressions à leur égard, l'espoir existe tout de même que la lutte contre ces violences connaîtra des succès, grâce aux efforts et à l'engagement de la communauté internationale. Nous voudrions ici saluer les efforts que mène ONU-Femmes, le Département des Opérations de maintien de la paix, et nombre d'Organisations internationales et non gouvernementales en vue d'atteindre cet objectif.

Mais leur action doit aussi se faire à travers un plaidoyer en faveur de l'universalisation du Traité sur le Commerce des Armes, car sa mise en œuvre par tous les Etats, notamment les fabricants d'armes, pourrait énormément contribuer à mettre fin à la vente et à la circulation illicite des armes dans les pays en conflits, armes qui alimentent ces conflits et entretiennent les violences, particulièrement à l'égard des femmes et des filles.